

369

manuels

Chichilienne :
le loup,
l'eau et
les communs

*Texte de Cécile Fauvel
& Franck Leard
Dessins de Julie Brugier*

Le soulignement renvoie
aux ressources pratiques
en fin d'ouvrage.

Chichilianne : le loup, l'eau et les communs

Chichilianne est une petite commune de montagne dans le Trièves, près de Grenoble. C'est aussi et surtout un territoire où une multitude d'êtres — humains, animaux, végétaux, minéraux — vit dans un équilibre complexe. À y regarder de plus près, tous composent un écosystème singulier au sein duquel il est impossible de les isoler les uns des autres. La nécessité de les prendre en compte et de les faire coexister, malgré leurs intérêts divers, est le socle de la vie locale. Comment élus et citoyens dessinent-ils ensemble une politique pensée pour ce territoire et ses particularités ?

C'est la question du vivre-ensemble qui est posée ici et la manière dont il se construit, à partir d'un espace et de conditions d'existence qui diffèrent et se répondent. Pour cela, le village de Chichilianne a imaginé un mode de fonctionnement qui lui est propre tout en l'inscrivant dans un contexte administratif

où se multiplient les centres de décision et de compétences. C'est l'objet de l'histoire qui est racontée ici : l'invention de marges de manœuvre pour donner du sens à l'action politique locale dans un cadre règlementaire qui se complexifie et nécessite des expertises de plus en plus pointues.

Chichilianne, par son expérience nuancée, humble mais déterminée, montre qu'il faut parfois, pour prendre des décisions politiques efficaces et pragmatiques, risquer de désobéir et de montrer une voie divergente. À travers deux problèmes, la réapparition du loup et la gestion de l'eau, Chichilianne ouvre une brèche dans la manière d'agencer un territoire et rappelle qu'habiter peut être un acte de résistance aux logiques technocratiques.

Récit

Depuis les hauteurs de la métropole grenobloise se devine au loin, mais pas si loin, le sémaphore minéral et mémorial du mont Aiguille. Selon l'échelle d'observation et le temps dans lequel on l'ancre, le monolithe saillant du Vercors se célèbre de bien des manières. Mythifié par les écrits moyenâgeux qui lui conféraient une aura de paradis inaccessible baigné de sources purificatrices, jusqu'à son ascension commanditée par Charles VIII au xv^e siècle, il personnifie désormais un berceau de l'alpinisme. Quand une curiosité géologique en vient à symboliser le dépassement de soi, l'esprit de conquête et la liberté de vivre, c'est au cours des siècles que la légende se forge. Partant du fond de la vallée, un sentier grimpe au pas de l'Aiguille jusqu'à 1 630 mètres d'altitude et permet de contempler en vision panoramique l'étonnante silhouette du mont Aiguille. Culminant à plus de 2 000 mètres, le mont Aiguille est la contraction rocheuse d'un Vercors doux et sauvage à la fois, qui invite le randonneur à pénétrer au cœur

du parc naturel et de la réserve naturelle des Hauts-Plateaux : domaine revendiqué de la préservation et de la biodiversité. C'est encore le territoire du Trièves, bastion protestant imprégné de cette culture austère et défensive pour les uns, solidaire et pragmatique pour les autres. Cette histoire a inspiré des sentiments autonomistes qui animent encore la vie locale. Le mont Aiguille, enfin, c'est Chichilianne.



Chapitre 1

Ce qui relie et fabrique le vivre-ensemble

Dans ce piémont verdoyant vivent 280 personnes qui cohabitent avec 6 000 moutons, 200 chevaux, une centaine de vaches, ainsi que des ânes, des porcs, des chiens, des loups, des cerfs, des sangliers et encore d'autres vivants.

À l'image de cette diversité, les habitants de Chichilianne ne se ressemblent pas tous : un tiers se compose de natifs de la région ou du village, un autre de cadres supérieurs venus de la ville pour leur retraite et un dernier tiers représente les actifs, célibataires ou en famille, venus chercher dans le milieu rural une alternative à la vie urbaine. Ils font le choix de s'installer ici, attirés par une meilleure qualité de vie à laquelle ils entendent contribuer. Bien que modeste en chiffres, la mixité sociologique et démographique de la commune favorise sa vitalité. Rapports de bon voisinage et gestion utilitaire des lieux forment une dynamique sociale qui contribue à la perpétuation des communs.

L'histoire de Chichilianne avance ainsi au gré de décisions prises ensemble, au nom du bien commun. De la sorte, les élus ne réduisent pas leur territoire à un simple objet d'administration ou d'expertise technique, mais l'intègrent dans une vision participative. Au-delà de l'expérience citoyenne, c'est une manière pragmatique de penser l'unité du territoire : des hameaux reliés par des routes et des ponts, une école primaire accueillant quinze enfants d'âges variés, des infrastructures touristiques intégrées, des fermes et des GAEC, des activités artisanales et même une galerie d'art. Au-dessus de la roche, le monde des hauts plateaux non habités fusionne avec la vallée sédentarisée. Les eaux de ruissellement et d'infiltration, les pierres qui roulent, les déplacements des bêtes et les troupeaux transhumants constituent les liens à la fois visibles et indicibles du territoire de Chichilianne. La commune se répartit entre ce monde du bas et ce monde du haut sur une surface totale de 62 km², qui relève aussi des périmètres du parc naturel et de la réserve naturelle des Hauts-Plateaux. Son maire la compare à une « cellule organique », dont l'esprit

des lieux se nourrit de l'obligeance à l'autre, de regards croisés et de cette disposition à comprendre les relations de cause à effet. Voici en premier acte ce qui marque l'identité forte du territoire de Chichilianne : donner du sens aux liens entre les humains, le paysage et les animaux sauvages. Parce que la grande crainte des habitants, c'est la mort. Pas la mort inhérente à la vie, mais la mort indifférente que crée l'invisibilité et qui se nomme plus discrètement « déprise rurale » voire « désertification ». Or Chichilianne veut vivre et que lui soit reconnue sa capacité à s'organiser en fonction de ce qui la rend vivante. Cette volonté et cette démarche ne signifient pas pour autant s'isoler du reste du monde ! L'autoroute la connecte en seulement 45 minutes à Grenoble. De quoi relier les marchés locaux avec les produits des fermes, de quoi rejoindre sans complication son administration ou son bureau en ville. À quelques encablures de la métropole, Chichilianne cherche à préserver sa singularité et ne rien perdre de son charme rural, tout en intégrant les enjeux contemporains : déplacements rapides des personnes et de l'information,

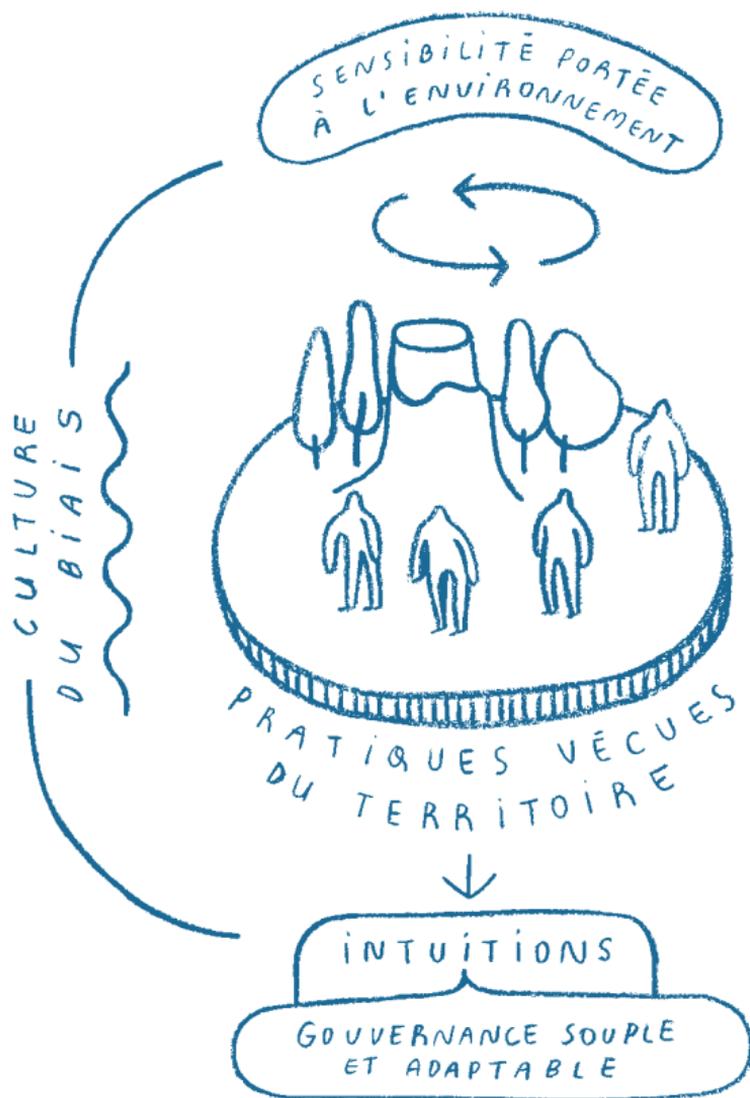
soin environnemental et préservation de services étatiques tels qu'école.

Voici donc en deuxième acte ce qui fait la spécificité de Chichilianne : administrer ce « sens organique » comme un élément important, non seulement de l'identité, mais aussi et surtout de la vitalité territoriale.

Des situations de crise autour de la question du loup et de la gestion de l'eau montrent comment Chichilianne s'active à régénérer la puissance de la vie locale. Le maire, malgré sa fonction, sait s'en détacher volontairement au nom du « sens organique » de ce petit territoire dont il est responsable durant son mandat politique. Est-ce encore de la politique publique ? Oui, si l'on considère qu'elle procède du soin au bien commun. Cette acception ouverte s'inspire sans complexe de la dimension éthique de la désobéissance civile. Ainsi en est-il, par exemple, du refus de payer une taxe sur les fontaines publiques dans la mesure où il s'agit d'un aménagement réalisé localement à partir d'une ressource du territoire, pour faciliter la vie des agriculteurs du coin. La taxe étant perçue comme un « racket » par la population, elle n'est aujourd'hui plus payée,

même si le principe de précaution incite l'équipe municipale à conserver un peu d'argent de côté. L'expérience vécue de Chichilianne met en lumière la manière dont la réglementation peut segmenter et paralyser des situations que les habitants se sentent capables de gérer dans une vision d'ensemble. Reste à transformer cette gestion pragmatique et locale en action publique, afin de préserver les communs. Comme le dit Michel, propriétaire de la ferme équestre des Quatre Chemins au lieu-dit Château-Vieux, qui combine gîte d'accueil et installations hippiques :

« En montagne, il y a des spécificités liées au relief; ce sont des organisations de sociétés qui sont anciennes, pertinentes, basées sur une approche pragmatique. On est complètement rythmé par la saison et la luminosité de la journée, tant au niveau du travail que de la croissance et même de la reproduction. »



Chapitre 2

Redonner du sens à la complexité

En arrivant sur place, on pénètre dans un territoire composite qui interroge les concepts d'échelle et d'espace vécu. Cette complexité territoriale puise dans les dynamiques d'un écosystème qui n'est pas figé, du fait même de son relief et de sa forte saisonnalité. D'ailleurs, comme le déclare d'emblée le maire, évoquant la façon dont se fabrique là un vivre-ensemble entre humains et non-humains : « Ici, ce n'est pas la culture de la maîtrise qui compte. » Mais alors qu'est-ce qui compte ? Peut-être une forme d'intuition, comme corollaire du sens organique du territoire ? Justement, le mode de gouvernance locale s'inspire de « la culture du biais », un terme emprunté au registre du pastoralisme. Le « biais » est ce trajet que les bergers identifient en fonction des éléments naturels, tenant compte des conditions météorologiques, de la topographie des lieux, des plantes disponibles pour donner

à leurs troupeaux l'orientation qui permettra aux bêtes de tirer profit, au fur et à mesure, des ressources dont elles ont besoin sur leur parcours. Déployé à la gestion des communs, le biais consiste à déchiffrer le trajet d'un besoin communal, par exemple l'adduction en eau, pour procéder aux ajustements nécessaires en fonction des observations. C'est exactement ce qui se passe lorsque Patrice, l'unique employé municipal, s'appuie sur son expérience de terrain et les remarques des habitants pour assurer les services techniques. Écoutons-le plutôt :

« Ici, c'est le réservoir. On a le captage au-dessus, l'eau descend par gravité. Je peux contrôler le débit, j'ai un compteur. Et si ça varie trop, ça m'interpelle vis-à-vis des fuites. Avant, les agriculteurs avaient plus ou moins le droit de se servir dans les bassins. Ils gênaient la circulation, ils ont cassé deux fontaines dans le village... J'ai lancé cette idée de leur créer un point d'eau. Mon intention était de leur proposer un endroit où ils ne gêneraient personne avec leur tracteur donc, maintenant, ils ont un point d'eau devant le garage communal. »

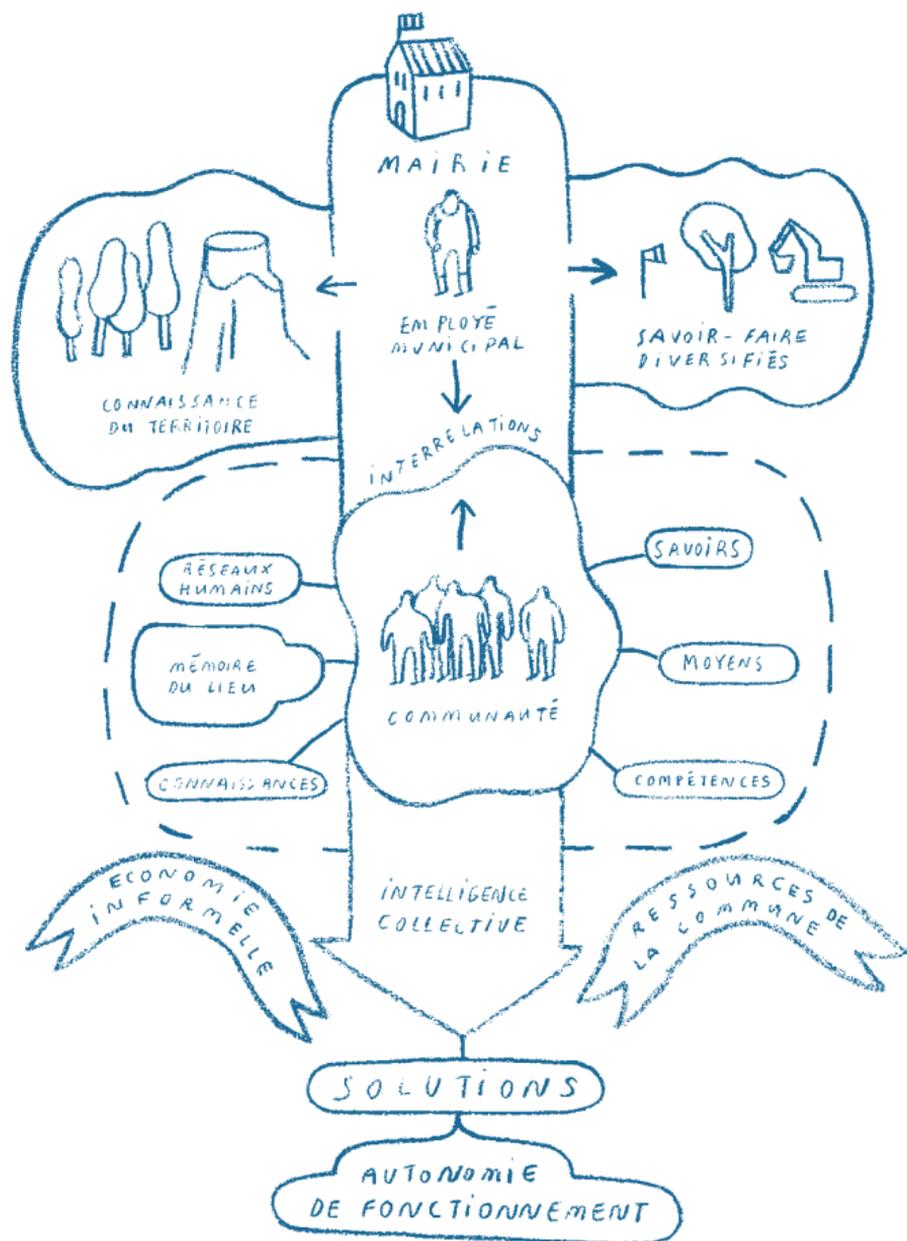
Pour Patrice, les choses doivent rester simples parce que directement liées aux besoins immédiats de la commune et de ses habitants. Natif de Chichilianne, il est un homme de confiance qui combine astucieusement sa connaissance des lieux et ses missions d'agent d'entretien de la commune en tirant naturellement profit de ses relations avec les habitants.

« On trouve des solutions pour éviter les frais. On s'arrange avec les locaux. Un habitant a une petite pelleteuse alors, parfois, au lieu de louer, je lui emprunte juste une demi-journée. Bien sûr, il faut composer avec les inimitiés de longue date, dont on ne sait plus toujours dans quoi elles s'ancrent. »

Les habitants ont son numéro de portable, la mairie lui a mis un véhicule à disposition et Patrice vient très rapidement sur place constater les problèmes :

« Dernièrement, j'ai fait un relevé de 100 m³ chez un gars qui vit seul, ça faisait beaucoup. Il avait un tuyau qui fuyait sous sa dalle.

PROBLÈMES



Je connaissais des entreprises et lui ai donné des pistes pour régler son problème.

On ne fait pas que s'occuper du compteur, on essaie aussi d'aider les gens. »

Les solutions mises en œuvre relèvent parfois de la « débrouille », dans le sens d'une réelle capacité d'autonomie et d'équilibre.

Cela rappelle les communautés rurales du Haut-Atlas décrites par la sociologue Fatema Mernissi qui, marginalisées par le pouvoir central, s'appuient sur les traditions d'entraide et de collaboration, tout en déployant des réseaux internationaux pour réussir des projets d'adduction d'eau potable et d'aménagements routiers, sanitaires ou scolaires. Il s'agit, pour ces habitants qui se connaissent, de créer du commun par des usages quotidiens plutôt que d'attendre une directive publique qui ne viendra pas, ou de manière décalée.

Voilà comment cette immense toute petite commune dispersée au pied du mont Aiguille porte une exigence citoyenne vis-à-vis de l'encadrement institutionnel, en postulant que celui-ci ne saurait tenir réellement compte de toute la complexité territoriale. Il suffit

d'évoquer comment l'espace communal, de tradition agropastorale, se trouve aujourd'hui pris dans des injonctions environnementales émanant de différents niveaux d'expertise ou de contrôle : réglementation de la biodiversité dans les périmètres du Parc Naturel Régional (PNR) Vercors et de la réserve naturelle des Hauts-Plateaux, convention européenne relative à la protection du loup et autres espèces menacées (connue sous le nom de Convention de Berne), arrêtés ministériels et décrets préfectoraux pour la préservation des ressources. Comme d'autres exploitants agricoles, Éric et Sabine, qui tiennent la ferme du Pas de l'Aiguille tout au fond de la vallée dans le hameau de Donnière où ils pratiquent conjointement élevage bio et accueil paysan, vivent parfois ces injonctions comme une gêne, voire une ingérence dans la gestion du territoire :

« Ici, ce sont des personnes qui pratiquent la terre, la comprennent et la respectent. On n'est pas dans un mythe mais dans un soin au quotidien avec une culture sur plusieurs générations. »

Au milieu des enclos où paissent les porcs et les moutons, à l'abri des prédateurs, Antonin et Marie-Alice, leurs deux grands adolescents revenus de leur journée scolaire, aident leur père à abreuver les bêtes et vérifier l'électricité pour la nuit. Peut-être ne reprendront-ils pas la ferme suite à leurs études, mais ils connaissent et pratiquent la réalité de ce vivre-ensemble si spécifique au lieu. Cette revendication humaine et citoyenne de l'expérience s'appuie sur une interaction souple avec le milieu. Le maire aimerait justement que l'approche environnementale et l'expertise scientifique puissent voir qu'un système se dessine et fait sens, dans un enchevêtrement de liens subtils au sein d'un espace tout à la fois pastoral, forestier et villageois. Pour lui, ne pas en tenir compte, c'est déresponsabiliser le territoire, le déposséder de son âme et, d'un point de vue politique surtout, le marginaliser jusqu'à le rendre défaillant voire invisible. C'est justement ce qui n'est pas accepté à Chichilianne. Il faut arpenter les lieux pour laisser le temps aux heures de faire émerger ce fameux « sens organique ». Un versant grouillant de centaines de brebis, moutons et agnelets dévorant en

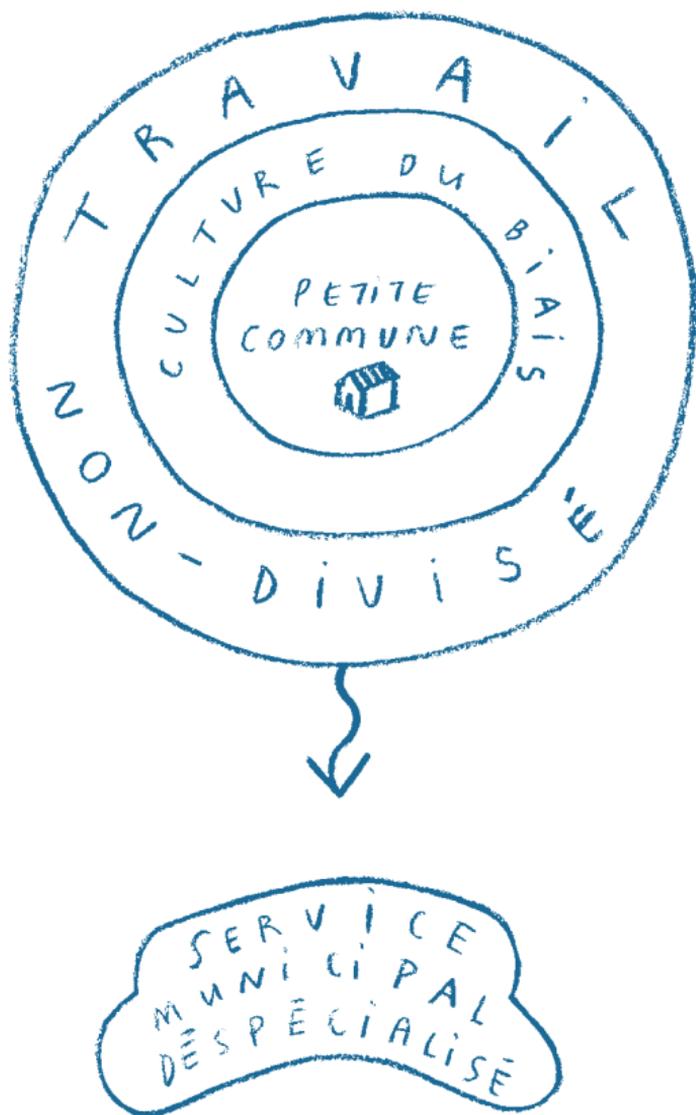
toute liberté dans un chahut assourdissant de bêlements et sons de cloches en est une bonne illustration. Ces troupeaux transhumants représentent des acteurs à part entière de l'espace communal. En broutant ici, ils débroussaillent. En courant là, ils piétinent ce qui devait descendre. En s'éparpillant là-haut, ils évitent la concentration de leurs déjections contaminant les sources. En foulant les sentiers, ils entretiennent le maillage de l'espace. On comprend bien comment cet éparpillement participe au fur et à mesure à la structure organique du milieu. Sans broussaille sur les versants, pas de coussin d'air facilitateur d'avalanches hivernales. Ni d'incendie non plus. Ainsi broutées, les prairies d'altitude retiennent la forêt qui, sinon, se propagerait et fermerait le territoire, tout en servant de refuge encore plus dense aux hordes de sangliers et de loups. Les oppositions entre acteurs institutionnels sont fortes et elles réclament des arbitrages longs tant les logiques d'échelle s'affrontent. Le parc naturel, tout comme la réserve naturelle des Hauts-Plateaux, portent un discours de préservation et de respect de la biodiversité.

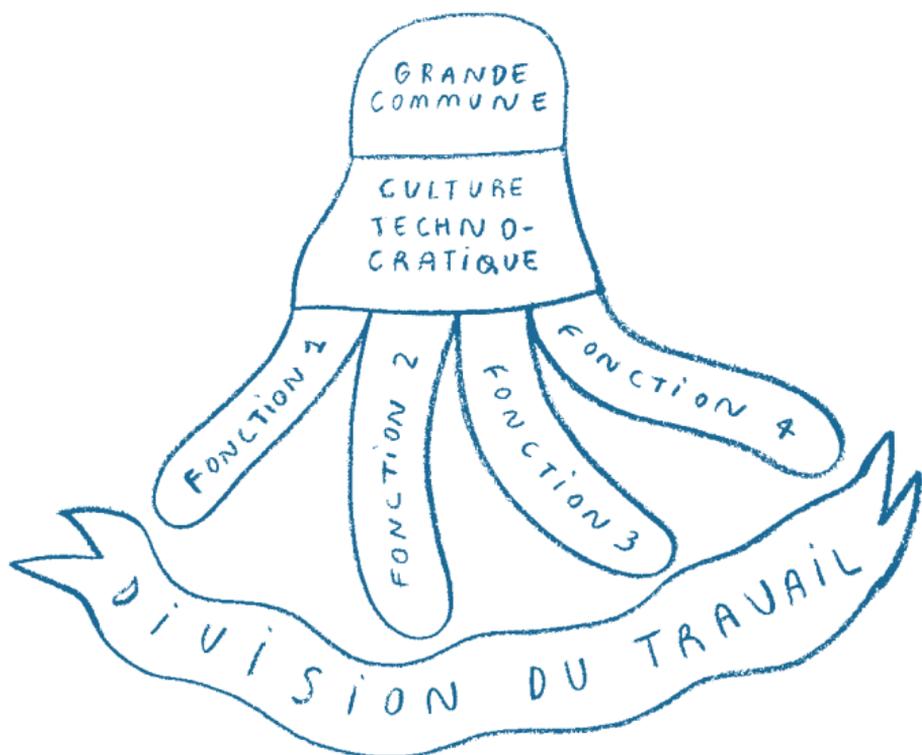
Or, lorsque sont interdits les parcours considérés trop erratiques, lorsque sont confinés les troupeaux dans le même bivouac en dur pour la nuit, lorsque le bétail subit des attaques répétées, y compris de jour, on prend le risque de modifier les interdépendances d'un écosystème où bêtes et humains ont trouvé un équilibre fragile. Ainsi, le loup, bien qu'il soit une composante ancienne de cette cellule vivante, a-t-il pris une nouvelle place dans le contexte de la politique de préservation. L'animal solitaire qui sillonnait jusqu'à peu le territoire en générant des attaques sporadiques s'est reproduit et s'est regroupé en meutes aux techniques de prédation organisées. Les éleveurs et bergers transhumants mentionnent avec une fascination consternée l'intelligence d'animaux qui s'adaptent et déjouent toute nouvelle mesure de protection. Ils décrivent des embuscades cruelles, mettant en scène des chairs déchiquetées, des boyaux dévidés, des flaques écarlates, des animaux en souffrance et en panique, des avortements, des fuites au travers de barbelés et des chutes du haut des falaises. Ils attisent la peur de l'animal sauvage. Les quelques-uns deviennent des centaines.

Chapitre 3

Savoirs déspecialisés : apprendre par le terrain

Cependant le sujet du loup ne peut se résumer à un folklore ambigu ciblé sur le village, ni même sur la région, ni même sur la France. Car ici, à Chichilianne, se reflètent les errances, non pas du loup comme prédateur, mais plutôt du rapport institutionnel au loup. Aujourd'hui ce n'est plus un animal qui dévaste les troupeaux mais un élément de la biodiversité que le berger doit prendre en considération comme tel. Ce berger se retrouve donc dans l'illégalité s'il tire au fusil sur le loup sans avoir mis en place des stratégies préventives de type clôtures électrifiées, chiens de garde, présence humaine renforcée ou éclairages. Pour faire court, le loup protégé par la loi cristallise les dysfonctionnements de l'écosystème montagnard et pastoral. La pression sur les bergers et les éleveurs n'étant que la partie émergée de l'iceberg, il faut bien sûr considérer les retombées sur l'attractivité d'un site exceptionnel qui accueille bon nombre de visiteurs et randonneurs.





Lorsque les chemins sont fermés et les promenades interdites, à cause des divagations paniquées des troupeaux ou de l'agressivité déviante des chiens de garde, l'image du territoire se dégrade et les réservations hôtelières chutent – et notamment le camping à la ferme et les gîtes qui sont des ressources complémentaires pour les éleveurs et les agriculteurs. Cela a des répercussions en chaîne sur la gestion matérielle et financière de la commune : le confinement en parcs électrifiés de plusieurs centaines voire milliers de moutons sur les hauteurs provoque la pollution des sources, dont la commune a pris l'entière responsabilité pour desservir en eau potable les usagers.

Patrice, qui se déplace en permanence dans l'espace communal, se confronte à ce problème de pollution des sources avec une qualité d'expérience et d'engagement qui représente incontestablement un gain précieux pour le village :

«Le fait de connaître les gens et d'être de la commune, ça aide beaucoup.
J'ai aussi des connaissances ailleurs.

Le fait de s'entendre avec des gens comme ça, ça nous aide. Ce sont des petits plus. Si on a un problème de pollution, j'appelle, je demande des conseils à des personnes qui ne font que ça. Quand il y a eu une bonne période sans pluie avec de gros orages derrière, il faut être vigilant. »

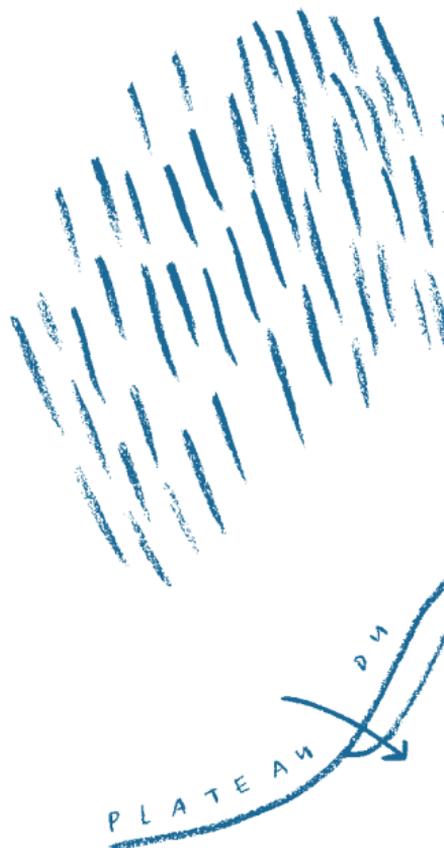
Son approche est un puzzle aussi logique qu'intuitif : le plus efficace reste encore de tenir compte des compétences et des ressources utiles. Patrice observe et réagit rapidement pour que sa vision d'ensemble ne soit pas verrouillée. Sa façon de procéder convient bien aux habitants qui se sentent entendus et qui participent ainsi très naturellement à la gestion des communs. En effet, si l'un d'eux constate que le débit au robinet est inhabituel, il téléphone à Patrice qui sait replacer ce problème dans un contexte élargi, notamment en tenant immédiatement compte de la question de pollution qui peut s'y associer. C'est une ouverture totale à la compétence d'autrui, quelle qu'en soit sa nature, et même quand cela relève davantage du sens de l'observation que d'une expertise technique. Ici, on ne

dépossède pas les habitants de leur capacité à constater des problèmes, bien au contraire, on leur octroie très naturellement la possibilité d'intervenir en signalant un dysfonctionnement qui sera entendu et résolu avant qu'il ne prenne de l'ampleur.

Ainsi, pour gérer la ressource en eau de la commune, dont chacun prend soin et bénéficie, Chichilianne exclut toute délégation de service public, trop onéreuse et spécialisée. Les « économies » ainsi réalisées permettent de dégager un budget de fonctionnement et donc de rémunérer l'emploi municipal. L'adduction est organisée par la commune qui peut se permettre de vendre l'eau potable 30 % moins chère que si une agence de l'eau se chargeait de fournir les habitants. Les réparations d'entretien se font au fur et à mesure que les problèmes sont décelés ou devancés au regard des conditions météorologiques par exemple. Patrice témoigne que le principe d'action est de partager les responsabilités : « Il y a le compteur municipal mais c'est l'habitant qui est responsable de l'entretien. Il faut que ça reste propre et que ce soit isolé pour l'hiver ».

Cette déspecialisation de fond comme de forme, non seulement permet de rester au contact des habitants, mais plus encore, les implique dans la co-construction du service public dont Patrice, en tant qu'employé municipal, est la force utile. L'eau de source abonde les fontaines publiques dispersées sur le territoire, pour lesquelles la commune refuse de payer la redevance légale (Article L.213-10-9 du Code de l'environnement), au motif qu'il s'agit d'un prélèvement abusif et injustifié. À Chichilianne, l'eau appartient au territoire, elle est donc affaire de tous. En conséquence de quoi, les fontaines publiques qui servent aux exploitants agricoles ne sont ni taxées ni supprimées. Mais si la ressource en eau se dégradait au point que sa gestion finisse par échoir à un acteur externalisé plus puissant en expertise et moyens techniques, la commune perdrait très rapidement son autosuffisance financière. Son mode de gouvernance participatif, permettant que chacun intervienne à sa mesure pour aider l'employé municipal à réguler efficacement la qualité de l'eau, n'aurait plus lieu d'être. À cet égard, l'épée de Damoclès pèse lourd car la loi NOTRe de 2015 retire petit

CAPTAGE
DE L'EAU DE
SOURCE

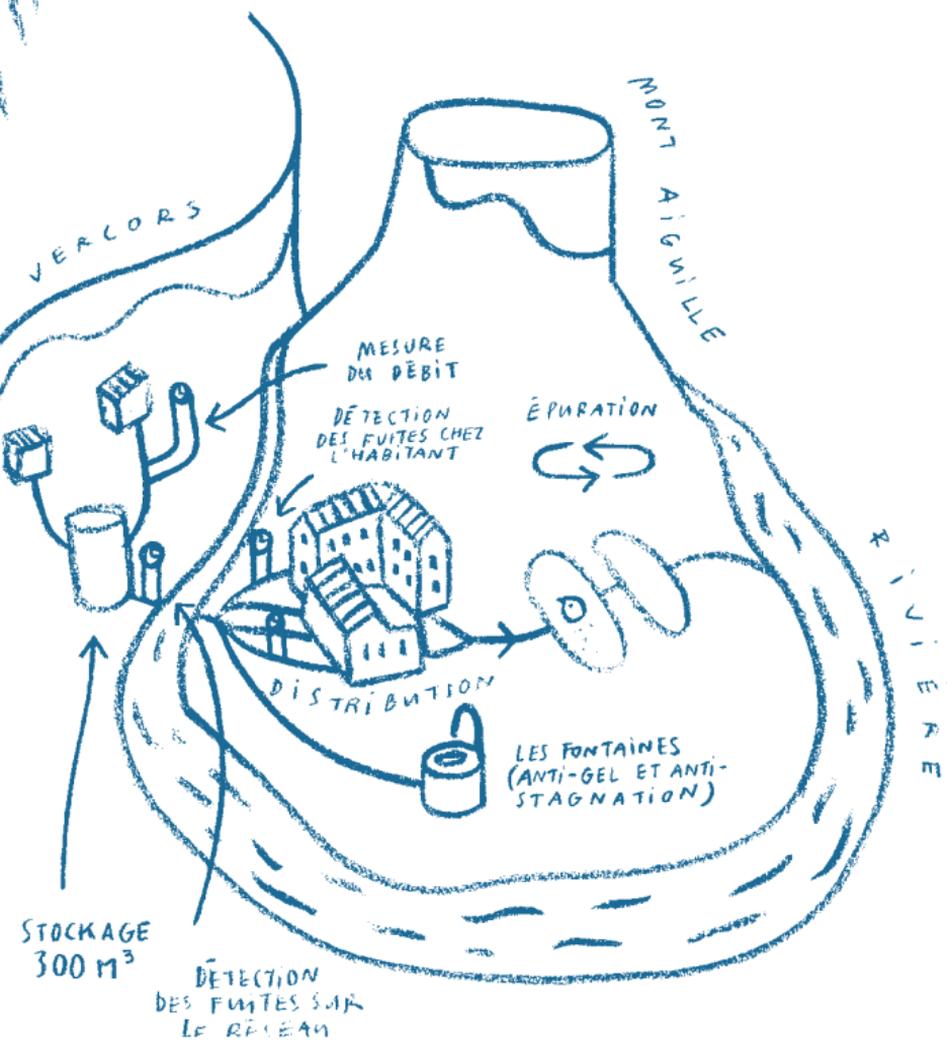


ANTICIPER
L'EAU DISPONIBLE
À LA SOURCE
(NEIGE, PLUIES)



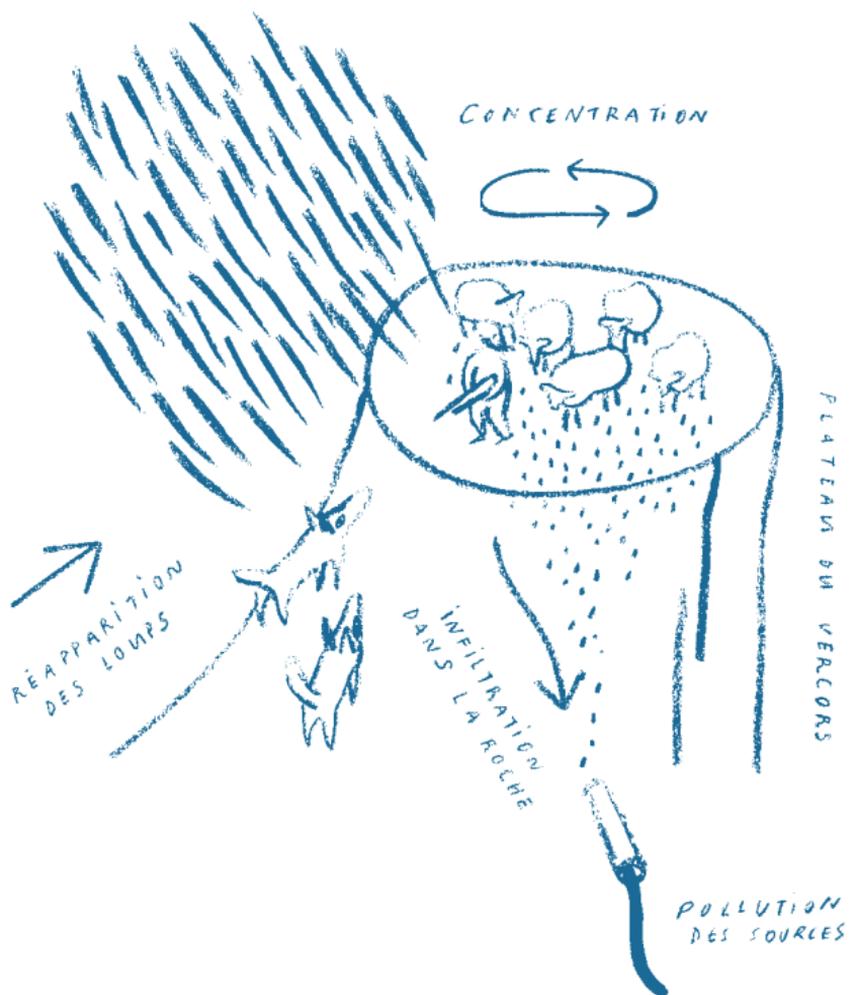
EMPLOYÉ
MUNICIPAL

TRAITER
L'EAU LORS
DES PICS DE
POLLUTION



à petit la compétence « eau » de l'échelon communal pour la remonter en régie intercommunale. Jusqu'ici, le jeu des dérogations a permis à Chichilianne de maintenir l'emploi municipal en évitant de s'indexer au prix de l'eau en régie, mais la question risque d'être tranchée pour 2020 ou 2026.

Bien plus qu'un dévoreur de brebis, le loup s'impose donc comme un acteur implicite de l'organisation communale. Acteur implicite dans la mesure où sa présence l'introduit forcément dans la projection des responsabilités que la commune se donne : par exemple, étant donné que les troupeaux sont confinés à cause de ses attaques, le risque de pollution de l'eau augmente et la gestion de l'adduction entraîne donc des ajustements auxquels il faut être très vigilants en terme de santé publique. Cette lecture demeure difficile à partager au-delà du cercle pastoral et contribue à structurer une certaine révolte. La création à l'été 2018 de la Fédération nationale de défense du pastoralisme regroupe des éleveurs, des bergers, des élus et même des scientifiques convaincus de l'impossible cohabitation des élevages de plein air avec le retour des grands prédateurs.



Quant au collectif L.113, en référence à l'article éponyme du Code rural, il amplifie la voix des éleveurs de France et d'autres pays d'Europe subissant la prédation. Dans tout ceci, il n'est pas tant question de détestation du loup, que de désarroi et d'inquiétude à envisager un avenir où la logique dominante est la politisation du « sauvage » au détriment du tissu rural. Où est l'alternative : mourir ou survivre ? Le philosophe Baptiste Morizot tente la nuance : le monde du sauvage ne doit pas être craint ni soumis à une volonté de maîtrise, mais plutôt faire l'objet d'un partage accepté de l'espace, relevant plus de la coexistence selon lui que de la cohabitation. Cela signifie connaître le loup, ne pas laisser les éleveurs porter seuls l'impact de sa présence en le classant irrémédiablement dans la catégorie des « nuisibles ». Il y a peut-être une autre voie, d'ordre « diplomatique » selon le choix terminologique du chercheur, qui inciterait le loup à davantage respecter les limites du territoire des humains. Du reste, ces éleveurs ne sont pas insensibles à une coexistence possible, comme en témoigne avec une certaine émotion Éric :

« L'hiver dernier, je partais en camionnette pour m'installer au marché quand j'ai vu deux louveteaux s'arrêter en plein milieu de la route, éblouis par mes phares. Ils suivaient leur mère. Alors oui, je sais que ces louveteaux vont grandir, qu'ils vont venir attaquer mes troupeaux, mais qu'est-ce que je pouvais faire ? Foncer pour les écraser ? Impossible, je ne pouvais pas faire ça. D'autres l'auraient peut-être fait, pas moi. Il faut qu'on arrive à vivre ensemble ici d'une façon ou d'une autre. »

Chapitre 4

Faire entendre sa voix

Sanctifier le loup n'est pas l'option première pour les habitants de Chichilianne qui s'inquiètent d'abord de sa présence et plus particulièrement des impacts sur les conditions d'élevage et le tourisme familial : ils ont donc décidé de s'organiser autrement. Dans le cas présent, ils utilisent la situation de crise pour régénérer leur capacité d'action. Même si l'urgence ne peut servir de ligne défensive face aux attaques de loup à répétition, elle a en effet permis d'organiser l'argumentaire en identifiant les acteurs, les problèmes et en mobilisant les élus du Trièves. Le maire, qui n'a pas hésité à sur-médiatiser l'affaire en repositionnant la crise là d'où elle était partie, dans le monde politique, en tire un enseignement :

« Cette intelligence n'existait pas auparavant. Cela nous a obligé à nous constituer en entité active et la conscience rurale se déploie maintenant à la lecture de ce terrain. »

Une mobilisation qui enracine Chichilianne, en tant que petite commune, dans un plus vaste archipel d'autres petites communes, toutes reliées par la conscience rurale et montagnarde. L'échelle de mise en visibilité permet ainsi de construire une parole publique qui peut se mesurer aux réglementations nationales et européennes. Michel, qui n'est pas seulement éleveur de chevaux et hébergeur, mais également second adjoint au maire, s'en félicite :

« À ce congrès de l'association des élus de montagne, il y avait tous les élus réunis : ceux des Pyrénées, des Alpes, de la Corse, du Massif central, du Jura, des Vosges, etc. À ces représentants s'ajoutaient les ministres, les députés et les sénateurs. Il y a eu tout un travail sur la deuxième loi Montagne pour l'ajuster à nos contraintes. »

Cette parole a notamment pu être portée jusqu'à l'article 60 de la nouvelle loi Montagne entrée en vigueur en 2017, la gestion différenciée des espaces pastoraux face aux prédatons du loup. La députée de l'Isère Marie-Noëlle

Battistel a d'ailleurs rappelé, dans une mission de contrôle sur la mise en application de cette loi, que certains élus du Trièves avaient été conduits à interdire des sentiers de randonnée à proximité des alpages dans un contexte de présence active du loup. Cet acte II de la loi Montagne reconnaît désormais la spécificité des territoires de montagne et son article 3 permet aujourd'hui aux collectivités d'adapter les politiques publiques en fonction de leurs spécificités locales après une procédure d'expérimentation.

Chichilianne a aussi pris l'initiative de créer un réseau solidaire d'éleveurs du Trièves, qui unissent leurs forces et leurs compétences pour anticiper de manière réaliste les évolutions du pastoralisme. Les battues et les tirs en feront partie. Elles s'inscrivent non pas dans un désir de violence, mais dans une démarche de réappropriation de l'espace rural. Non pas dans l'adversité, mais avec le souhait de retrouver une légitimité dans la lecture contemporaine des espaces ruraux. L'idée sous-jacente est qu'il est inutile d'attendre que les acteurs institutionnels fassent l'exégèse des débats sur le loup pour anticiper que le réchauffement



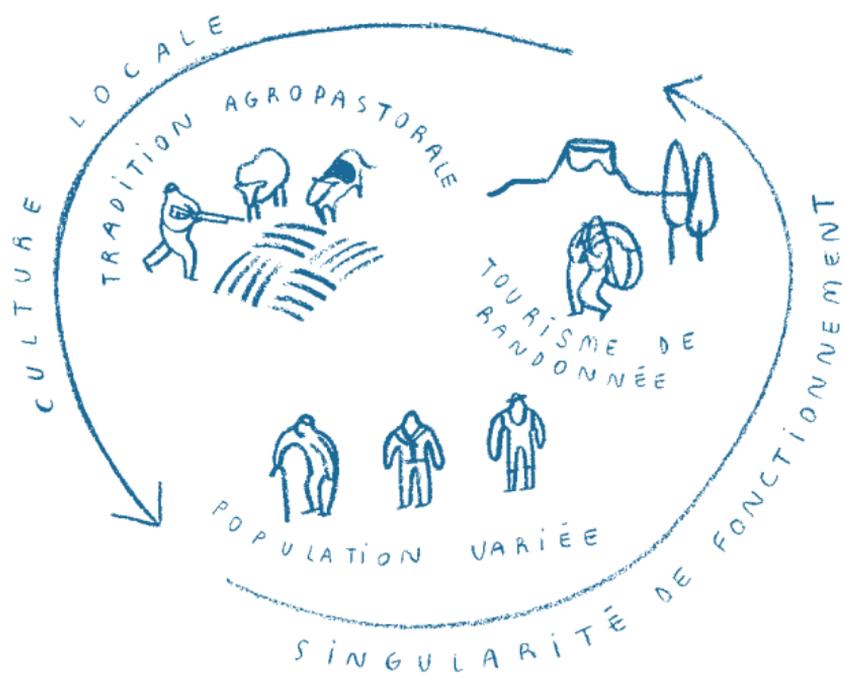
climatique, la déprise rurale et l'ensauvagement des espaces montagnards conduiront à terme vers un « pastoralisme de sous-bois », c'est-à-dire l'entrée des troupeaux dans des espaces plus refermés que ceux des actuels alpages. On comprend ainsi que ce qu'on pourrait appeler « la crise du loup » décentre l'échelle de l'action et permet d'envisager de manière empirique les nouvelles modalités de gestion de l'espace commun. Il s'agirait notamment de créer un centre de formation pour bergers et éleveurs, pour apprendre à s'adapter aux conditions d'un sylvopastoralisme en devenir. Cette initiative élaborée à partir du terrain se transforme en plan territorial de pastoralisme du Trièves, une institutionnalisation appuyée par la communauté de communes. Cette volonté d'anticiper les questions problématiques permet de repérer combien la gestion publique se nourrit efficacement de réalisme et d'observation. L'expérience montre ici comment l'acte citoyen se mesure davantage à l'aune du bien commun que dans l'immobilisme légal. L'urgence et la réactivité de terrain, en particulier en montagne, ne peuvent pas toujours se laisser modéliser.

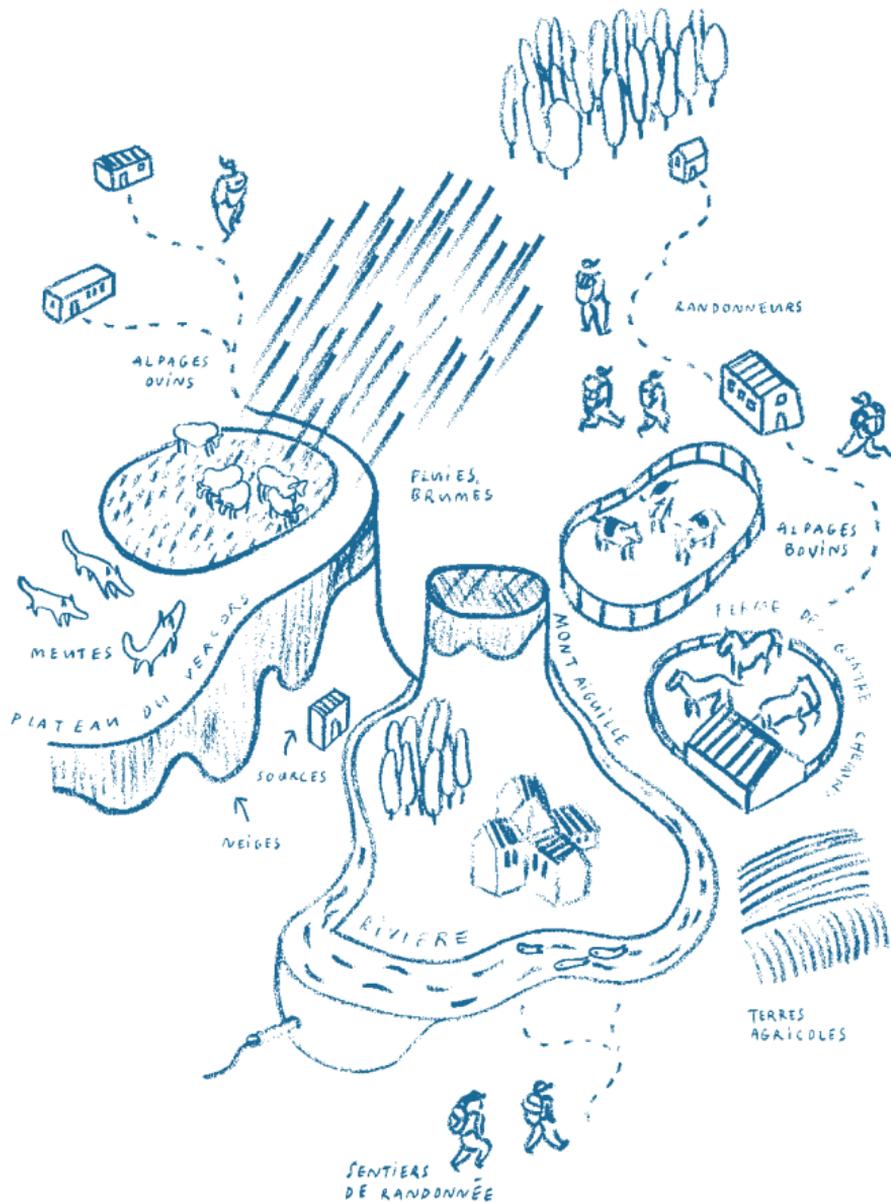
Justement, observons la carte topographique qui occupe une moitié de pan de mur dans le bureau de la mairie, à l'ombre tutélaire non plus du mont Aiguille, mais du président de la République française. On y repère des périmètres tracés en vert sur la carte, correspondant aux torrents et débuts des cônes de déjection sous forme d'éboulis et coulées boueuses, dont l'entretien relève de la responsabilité étatique par le biais de la compétence RTM — il s'agit du service « Restauration des Terrains en Montagne » de l'Office national des forêts, rattaché aux ministères de tutelle de l'Écologie et de l'Agriculture pour établir, expertiser et intervenir sur des zonages réglementaires concernant la prévention des risques naturels, notamment les éboulements torrentiels. Au-delà de ces périmètres, cette responsabilité glisse à la commune. C'est simple, c'est clair, c'est dessiné en vert. La logique RTM est univoque : les lits torrentiels ne doivent pas être curés car le matériau charrié par l'eau est utile ailleurs. Y toucher serait réduire le rôle de ces torrents à leur simple fonction érosive sur le territoire de Chichilienne. Pourtant, défend le maire,

lorsque ces roches s'accumulent et que ces coulées de boue envahissent les champs cultivés, elles détruisent l'économie locale ainsi que les routes et ponts, manquant récemment emporter un habitant qui tentait de rejoindre sa maison. C'est alors sa responsabilité pénale en tant que maire de la commune qui est en cause. En effet, une fois en dehors du périmètre institutionnel, la crue torrentielle ne contourne pas obligeamment le village pour se déverser là où il faut en plaine dans les rivières et fleuves. C'est pourquoi lorsque celle-ci menace la commune et la sécurité des habitants, lorsque les routes inondées charrient des blocs de roche, on peut y voir l'aboutissement prévisible de ce qui est avant tout perçu comme de l'arrogance technocratique :

« En subissant la violence des attaques de l'eau, on subit la violence d'une bien-pensance qui ne veut pas entendre parler de sa responsabilité et ça crée des catastrophes qui devraient être évitées, c'est insupportable ».

Pourquoi laisser une logique de régulation, aussi audible soit-elle à une autre échelle, faire saccage au niveau local ? Comment consentir que le territoire de Chichilianne devienne si invisible que la gravité de coulées de boue l'engloutissant serait sans résonance ? Le maire est confronté à un choix qui n'a rien de cornélien. Il sait que les conséquences seraient désastreuses pour la sécurité de la commune s'il n'anticipait pas de manière pragmatique les pluies violentes d'automne. Il s'agit d'une décision assumée et identifiée dans le temps. Les lieux critiques sont repérés et feront donc l'objet de prélèvements rocheux dans les étiages torrentiels, avec le concours d'une entreprise du bâtiment à laquelle ce type de matériau est utile. C'est une forme de troc avantageux pour une commune qui n'a pas de budget à consacrer à la réfection de ses routes et ponts : un service local contre une ressource locale. Pour le maire, l'urgence est de ne pas laisser la catastrophe advenir juste pour respecter des préconisations réglementaires concernant un petit morceau du territoire communal sans les relier à leurs conséquences.





Chapitre 5

Ouvrir des espaces de négociation

Par ce double prisme de l'eau et du loup, on voit que le rapport de force impliquant un état hyper régulateur mais très désengagé transforme la fonction d'élu en profondeur. L'équipe en place investit alors un rôle de médiateur en faisant de Chichilianne une « scène de négociation » où peuvent discuter les différents acteurs. L'objectif vise à instituer comme utiles et nécessaires les initiatives locales, quand bien même la commune n'en a pas initialement le budget ni la compétence. Michel, dans son rôle d'adjoint très proche des réalités de terrain car directement confronté à la problématique de l'eau par la consommation élevée qu'induit son activité, explique que face au temps long et contre-productif dans lequel germent les oppositions, il faut faire en sorte d'accélérer les prises de décision par l'action concrète. L'organisation et la négociation viennent ensuite acter ce qui aura été fait sur le terrain en toute logique :

« On joue le jeu des réglementations. On fait ce qu'il faut pour que les gens commencent à nous écouter, déjà. Deuxièmement pour qu'ils comprennent pourquoi ce serait bien de faire ça. Et troisièmement, pour qu'un an après, ils nous en donnent l'autorisation ! Mais entre le moment où on dit ce qu'il faut qu'on fasse et celui où on peut vraiment le faire, c'est très long. Petit à petit, on interpelle les gens. On fait se rencontrer des services qui ne se rencontraient jamais parce qu'ils ne s'aiment pas, parce qu'ils ne veulent pas se voir. Nous, ce qu'on veut, c'est avoir les éléments d'analyse des uns et des autres pour ensuite montrer les accords et faire avancer les choses ensemble. Finalement, aujourd'hui, il y a quand même des objectifs d'aménagement qui leur sont communs. On est allé chercher ces réponses et maintenant on les a. C'est nous qui décidons mais on veut leur aval. »

Face à des autorisations longues et procédurales, l'action publique justifiée par la préservation du bien commun est anticipée puis réinjectée

dans le circuit administratif et légalitaire. Ce dont il est question ici procède d'une pédagogie de terrain pour gagner un peu de marge de manœuvre dans le traitement de la complexité territoriale. Une complexité revendiquée en tant que principe unificateur et qui appelle une réponse systémique. Autrement dit, une réponse qui saisit l'ensemble des préconisations techniques et réglementaires en les adaptant au bon moment et dans le bon contexte. Sinon, le système se fige dans des conflits d'intérêts. Or, un système figé ne reflète pas du tout que l'organisation territoriale est maîtrisée. C'est plutôt une façon d'évacuer la complexité comme si celle-ci n'existait pas. Une erreur que refuse de commettre Chichilianne. Tant que le modèle institutionnel ne vient pas percuter la réalité de terrain, les choses se passent fluidement. Mais que l'incohérence advienne, alors la réactivité s'impose. Les deux élus Yann et Michel l'affirment très clairement :

« On essaie d'être dans l'esprit de la loi, on fait ce qui est possible. Il faudrait faire

une centrale de traitement de l'eau mais personne n'en a les moyens. Avec Patrice, on a des coûts moindres et on se retrouve aujourd'hui avec un budget qui est une bouffée d'oxygène pour la commune. On sait ce que l'on fait, ce n'est pas une fronde. On peut affirmer ça comme un modèle économique solide dont le fonctionnement est sain. »

N'oublions pas de rappeler que les motivations s'apparentant, de près ou de loin, à la désobéissance civile, ne se fondent aucunement sur une rupture citoyenne. Elles visent au contraire à se distancer du pouvoir exécutif au nom de la justice sociale.

Conclusion

Ainsi le mot de la fin fera-t-il écho à la singularité de cette expérience qui montre comment la vie commune peut être restituée à ses habitants : « Au bout du compte, c'est à nous de décider. Les autres sont renvoyés dans leur usurpation. » Et tandis que le soleil colore une dernière fois les flancs boisés du Vercors, l'ombre du mont Aiguille s'allonge sur la vallée de Chichilianne. À cette heure qu'on appelle aussi « entre chien et loup », lorsque le silence bruisant de la nuit s'installe et recouvre l'agitation humaine, se déplie petit à petit le monde sauvage. Alors, dans le gargouillis de ses sources, dans ses fracas orageux qui font déborder les torrents, dans ses murmures de voisinage, dans le piétinement des troupeaux confinés et le bruissement du vent sur les hauts plateaux, dans les hurlements des loups aux lisières des forêts et les aboiements des chiens qui leur annoncent veiller, se déroule le récit de Chichilianne pour qui l'écoute et veut l'entendre.

RESSOURCES PRATIQUES

Désobéissance civile et innovation politique

Avec la multiplication des intercommunalités et des niveaux administratifs qui croisent les compétences, les marges de manœuvre des communes de petites tailles sont de plus en plus ténues. Dans ce contexte de décentralisation, les élus locaux deviennent souvent les garants d'un ordre républicain qui tient avant tout par son architecture bureaucratique. Extrêmement sollicités, ils sont écrasés sous des responsabilités qui épuisent toute initiative. Faire bouger les lignes demande dès lors une conviction et un courage qui dépassent la seule volonté de la participation à la vie citoyenne.

Le cas de Chichilianne est représentatif d'un mode de gouvernement confronté à la complexité des contraintes environnementales, économiques et administratives. Las de l'inertie de la politique locale, des habitants et d'anciens élus ont constitué en 2014 une liste sans étiquette, dont ils sortent vainqueurs, afin de transformer les manières de penser et d'agir dans leur commune. L'originalité de leur fonctionnement réside dans un renversement de paradigme : plutôt que de suivre les habitudes professionnelles de la fonction publique en ne prenant appui que sur les recommandations d'agences, d'institutions et d'administrations, ils instaurent un jeu politique qui négocie habilement avec le respect des règles, la valorisation des particularités de la commune et l'expérimentation d'une forme spécifique de désobéissance civile visant à dépasser, sans les ignorer, les logiques administratives et réglementaires.

Désobéir ou l'éthique de l'action

Spontanément associé aux mouvements sociaux pacifistes et non violents, le principe de désobéissance civile apparaît également

dans la pensée de la philosophie libérale, notamment dans celle de John Rawls qui la définit « comme un acte public, non violent, décidé en conscience, mais politique, contraire à la loi et accompli le plus souvent pour amener un changement dans la loi ou bien dans la politique du gouvernement. En agissant ainsi, on s'adresse au sens de la justice de la majorité de la communauté et on déclare que, selon une opinion mûrement réfléchie, les principes de coopération sociale entre des êtres libres et égaux ne sont pas actuellement respectés. » Le premier geste de la « désobéissance civile » de Chichilianne réside dans l'idée selon laquelle une communauté de vie ne peut exister sous l'emprise de régulations niant la singularité de son espace, de sa culture et de son histoire. Il y a, en premier lieu, un effort de conscientisation, consenti par une ou plusieurs personnes, aboutissant à ce que Thoreau nomme l'« indélégalable », c'est-à-dire la conscience que personne d'autre qu'un moi ou qu'un nous ne peut réaliser ce qui semble être juste et bon. L'acte politique de la désobéissance, c'est réaliser un travail éthique sur soi puis sur une collectivité pour se donner la responsabilité d'être en dehors des fonctionnements conformes aux attendus. La gestion de la crise du loup comme le non-règlement de la taxe sur les fontaines constituent à cet égard des marqueurs de singularité territoriale et une volonté de souligner l'inachèvement de la démocratie et des régulations qui la composent. Désobéir, c'est ici rappeler le nécessaire et permanent approfondissement des règles de fonctionnement à partir du moment où elles provoquent le sentiment d'une injustice ou nuisent, selon les désobéissants, à une communauté de vie. Les élus de Chichilianne développent un argumentaire fort à cet égard, sous le motif de la préservation d'un mode de vie propre, marqué par une histoire, des savoir-faire locaux ancrés dans une terre et des relations sociales. En s'exonérant de la taxe sur les fontaines, en offrant une partie de la ressource abondante de l'eau à certains agriculteurs, la commune s'appuie sur ce bien commun pour se dégager une marge de manœuvre financière utile à d'autres projets et au service de l'intérêt général.

La création d'espaces de négociation

La ruse, l'intuition, la pensée en « biais » représentent ici des techniques qui sont mises en jeu comme des échappatoires aux emprises des logiques administratives et à l'uniformisation des réglementations. Cette pensée imprégnée de savoirs issus de la culture locale joue avec les différentes codifications qui régissent la vie collective — en matière d'urbanisme, de voirie, d'architecture ou d'espaces naturels protégés — pour en montrer les limites mais aussi leur possible évolution ou amélioration. Derrière les injonctions de l'État et les différents niveaux de décentralisation s'opère une forme de violence administrative, abstraite dans son exigence à obtenir des réponses à un cahier des charges pré-établi. Elle impose des réglementations désincarnées et uniformisantes, sans lien avec les conditions de vie et les ressources naturelles des territoires. Lutter contre l'application non critique de ces mesures devient alors une nécessité éthique pour la vie locale. En soi, la désobéissance mise en œuvre est moins un acte d'insubordination territoriale ou identitaire que l'affirmation d'une conscience citoyenne capable d'entrer en dialogue pour faire entendre son attention à une autre réalité.

Innover en politique

La médiatisation des points de tension entre culture locale et injonctions institutionnelles représente un autre geste essentiel visant à créer une controverse et provoquer des prises d'opinion dans la population. Le maire de Chichilianne a ainsi participé à de nombreuses réunions publiques et interpellé les médias. En devenant le représentant isérois du plan Loup (une concertation regroupant ONG, représentants des éleveurs et élus locaux menée en 2017 afin de tirer des lignes d'action autour de la problématique du loup), il a porté le débat auprès des différentes institutions concernées et choisi de façon délibérée de mettre en jeu sa responsabilité civile en faisant « tirer » (c'est-à-dire abattre) des loups, allant à l'encontre des lois de protection. Par cette publicisation

de la controverse, le maire sort de son rôle d'administrateur exécutant de la vie publique régie par des instances étatiques lointaines et endosse une fonction de communicant, de manière innovante par rapport à ce qui est attendu de lui. Le principe disruptif est ici pris au pied de la lettre : le maire devient par son action un moteur de la vie locale et remplit de manière concrète et pragmatique les objectifs de démocratie participative. Cette tactique consistant à utiliser la désobéissance civile comme vecteur d'innovation politique se voit déjà valorisée dans d'autres domaines d'action publique. Ainsi, le droit au contournement des règles et de leur dérogation est ainsi reconnu dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme, sous couvert d'innovation et d'expérimentation, avec la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016 (art. 88-II). Un maire désobéissant, conscient des limites et des possibles de son action, emprunte un tout autre chemin que celui du bon gestionnaire de la vie publique en mettant en avant une vertu négligée de la vie politique : le courage. Celui-ci représente pour tout un chacun une pensée en acte, bien différente des automatismes démocratiques comme le vote, la signature d'une pétition ou l'expression d'une opinion sur Internet, toutes n'ayant jamais constitué que des formes passives de citoyenneté. L'acte de courage se retrouve, par exemple, dans la dissidence numérique de WikiLeaks ou dans la bataille sur les invendus alimentaires et les systèmes de récupération de ces derniers à la fin des marchés ou dans les poubelles des distributeurs alimentaires. Bien avant le projet de loi sur la « lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire », des associations militantes comme la Fratrie des Glaneurs de Grenoble ont obtenu un local sur l'un des marchés de la ville, organisé leur propre système de distribution et signalent sur les réseaux sociaux les commerçants hors la loi qui détruisent leurs invendus.

Le loup : approches politiques et institutionnelles

1930

Disparition du loup en France. L'animal dévoreur de troupeau et la dangereuse cohabitation en termes de santé publique (transmission de la rage) en avaient fait un nuisible qui favorise son éradication massive tout au long du XIX^e siècle.

1979

Convention de Berne. Cette convention internationale vise la coopération entre les États signataires pour préserver la vie sauvage et les espaces naturels compris comme des patrimoines à transmettre aux générations futures. Elle est entrée en vigueur en 1993 en France.

1992

Réapparition progressive du loup dans le parc de Mercantour (Alpes). L'exode rural, la préservation d'espaces naturels avec la politique des parcs nationaux et régionaux et la reforestation qui s'ensuit vont permettre un retour naturel du loup par les régions frontalières et montagneuses avec l'Italie. Protection de l'espèce et de ses habitats sur le territoire national par l'arrêté ministériel du 22 juillet 1993.

2011

La présence du loup dans les Vosges signe son retour dans l'ensemble des massifs français. Mise en place de l'observatoire des Zones de Présence Permanente (ZPP).

2012

Première attaque du loup sur les troupeaux et premiers dispositifs de compensation financière mis en place par les chambres d'agriculture.

2014

Plainte déposée par l'association pour la protection des animaux sauvages (ASPAS) à la Commission européenne contre l'État français pour réglementation permissive en matière de destruction des loups.

2017

Mise en place du plan Loup (2018-2023) consistant à réguler sa population par des dispositions renforcées (quotas de prélèvements, parage des animaux, formation des bergers, etc.). 430 loups sont recensés sur 57 ZPP, ils tuent près de 9 000 brebis sur l'année 2016. Instauration de quotas d'abattage (40 par an).

2018

Les dispositifs de compensation des éleveurs représentent 25 millions d'euros dans le budget de l'État. Des dérogations favorisant des prélèvements supplémentaires sont discutées en préfecture par les élus locaux. Expérimentation de dispositifs d'effarouchements, d'intégration de chiens de protection aux troupeaux et de parage des ovins avec système technique de surveillance.

LEXIQUE

Biodiversité

Ce terme désigne la diversité et la variabilité du monde vivant et souligne les interdépendances complexes entre les écosystèmes humains, terrestres et marins.

Communs

Ce principe place au centre l'usage plutôt que la propriété ou la privatisation. Le commun peut être une ressource naturelle comme l'eau, mais aussi matérielle comme une machine ou un bâtiment public, ou encore immatérielle comme un savoir. Le commun implique son partage et sa gestion par un collectif dans le but de le préserver en vue d'une utilisation par tous.

Désobéissance civile

Forme de résistance passive ou active consistant en un refus éthique d'obéissance à une loi ou un acte juridique. Son principal moyen d'action réside dans la publicisation du caractère injuste d'une loi dans l'objectif de l'abroger ou de l'amender avec une prise de responsabilité pénale.

Espace vécu

Le terme renvoie à la pratique quotidienne qu'a un usager ou un habitant de son espace et à l'image qu'il en a. Il s'oppose à l'espace conçu de l'urbaniste ou de l'aménageur, ou cherche encore à dépasser la différence entre la carte (représentation abstraite) et le territoire (espace réel).

GAEC

Le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun est une société civile de personnes permettant à des agriculteurs associés la réalisation d'un travail en commun dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial. Ce modèle présente une fiscalité avantageuse et une valorisation du travail face au capital.

Pastoralisme

Combinaison d'un mode d'élevage extensif des animaux au sein de pâturages naturels, avec une transhumance hivernale vers des zones de culture fourragère. Il s'oppose à l'élevage intensif qui demande un apport de nourriture artificielle sur des espaces contrôlés.

BIBLIOGRAPHIE

Sur la désobéissance civile

- **ARIÈS Paul**, *Désobéir et Grandir. Vers une société de décroissance*, Polémos, 2018.
- **FLEURY Cynthia**, « Formes anciennes et nouvelles de la désobéissance civile », *Pouvoirs*, vol. 155, n° 4, 2015.
- **GROS Frédéric**, *Désobéir*, Flammarion, 2017.
- **RAWLS John**, *Théorie de la Justice*, Le Seuil, 1987.
- **THOREAU Henry David**, *La Désobéissance civile*, Le Passager clandestin, 2007.

Critique de la désobéissance civile

- **DE LAGASNERIE Geoffroy**, *La Conscience politique*, Fayard, 2019.
- **GELDERLOOS Peter**, *Comment la non-violence protège l'État : Essai sur l'inefficacité des mouvements sociaux*, Libre, 2018.

Sur l'action publique

- **DEWEY John**, *Le Public et ses problèmes*, Gallimard, 2010.
- **FRÉMONT Armand**, *La Région, espace vécu*, Champs, 2009.
- **GRAEBER David**, *Bureaucratie*, Les Liens qui libèrent, 2015.
- **LE BART Christian**, *Les Maires, Sociologie d'un rôle*, Septentrion, 2003.

Le loup

- **BENHAMMOU Farid**, **DANGLÉANT Caroline**, *Ours, loup, lynx : une protection contre nature ?*, éditions Hesse, 2009.
- **MORIZOT Baptiste**, *Les Diplomates. Cohabiter avec les loups sur une autre carte du vivant*, Wildproject, 2016.
- **MORICEAU Jean-Marc**, **MADÉLINE Philippe**, *Repenser le sauvage grâce au retour du loup. Les sciences humaines interpellées*, Presses Universitaires de Caen, 2010.
- *Revue Billebaude n°4, Le Loup*, 2014.

Cet ouvrage est publié
dans la collection manuels
des éditions 369 dirigées
par Jérôme Delormas
et Clémence Seurat.
Il est coédité avec le pôle
recherche de la Cité
du design.

Texte Cécile Fauvel
et Franck Leard
Dessins Julie Brugier
Correction Stéphanie Quillon

Conception graphique
Fanette Mellier
avec Béatrice Delas
Caractère typographique
Helvetica, 205TF

Tirage 600 exemplaires
Imprimé par Art et Caractère
à Lavalur en novembre 2019.

Ouvrage sous licence Creative
Commons (CC BY-NC-SA 4.0 FR)

Dépôt légal décembre 2019
ISBN 978-2-490148-05-9

Diffusion
Les Presses du Réel

369 éditions
24 rue Saint-Caprais
16100 Cognac · France
contact@369editions.com
369editions.com

Cité du design
3 rue Javelin-Pagnon
42000 Saint-Étienne · France
citedudesign.com

Remerciements
Isabelle Daëron,
Patrice Paquier, Yann Souriau
et toutes les personnes
rencontrées au fil de l'enquête.

Cette enquête RAID (Recherche
Action Immersion Design),
menée en 2016 sur une gestion
municipale singulière de l'eau
à Chichilianne, a été
commandée et financée
par le pôle recherche de
la Cité du design dans le cadre
du programme *Design des
Instances*. Elle a été complétée
par un travail de terrain
en 2018.

Les manuels 369 retracent des expériences collectives qui se risquent à construire d'autres réponses aux bouleversements écologiques, sociaux, culturels et technologiques contemporains. Ces enquêtes de terrain menées par des binômes d'auteurs prennent la forme de récits polyphoniques enrichis d'illustrations et de ressources pratiques. En reliant des sujets très variés, la collection dessine un territoire où le politique se raconte, se reconfigure et s'expérimente au quotidien et par chacun.

Titres déjà parus

- *À Saillans, la démocratie se réinvente*
- *Petit ouvrage d'autonomie technologique*
- *Cantines de quartier: la recette du lien*
- *Danser sa vie avec l'outil hypnotique*
- *Chichilianne: le loup, l'eau et les communs*
- *L'Atelier Paysan*

**Cité
du
design**
◀▶

369 éditions

Comment habiter un territoire rural de montagne ? Dans un cadre réglementaire qui se complexifie et requiert un niveau croissant d'expertise, les élus des petites communes voient leurs marges de manœuvre se réduire. À Chichilianne, dans le Trièves, la question du vivre-ensemble se pose chaque jour de manière pragmatique, face au retour du loup dans la région et dans la gestion municipale de l'eau. L'expérience de ce village montre qu'il faut parfois prendre le risque de désobéir pour se maintenir en vie et résister aux logiques technocratiques.

Cécile Fauvel est écrivaine.

Franck Leard est sociologue.

Julie Brugier est designer.

**Cité
du
design**
◀▶

12€

369 éditions

